

**Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix**

Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Loïc GARNIEL, Brigitte GAMBINI, Elise GUENNEC, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Isabelle GUELOU, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, Victor DA SILVA, André STEPHANT, Régis STEPHANT, Dominique YVON.

Absents excusés et représentés: Thierry BIHAN BIHAN, Marie-Christine GUIDAL

Pouvoirs : Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Thierry BIHAN à Gilles LE MENACH.

PV du Conseil municipal du 10 février 2017

Le maire ouvre la séance, annonce les procurations et vérifie que le quorum est atteint.

APPROBATION DU PV DU 14 SEPTEMBRE 2016

Isabelle GUELOU demande que les questions diverses soient inscrites en entier dans le PV.

Le Maire donne son accord.

Isabelle Guelou demande au Maire de répondre à la question posée lors du dernier Conseil, au sujet des sables Rouges.

Le Maire dit que ce n'est pas le sujet de l'approbation mais que si on applique la loi, le stationnement des caravanes ne peut être supérieur à 3 mois. Le Maire précise que si cette loi est appliquée dès demain cela fera beaucoup de mécontents.

Isabelle GUELOU dit que les élus de l'opposition aimeraient parler du sujet des caravanes.

Le Maire dit que les parcelles LNO seront étudiées dans le cadre du PLU.

Gilles LE MENACH précise qu'il est compliqué de faire déplacer des caravanes qui ne bougent plus.

Isabelle GUELOU demande à ce que de nouvelles caravanes ne s'installent pas.

Marie-Françoise ROGER précise que la loi s'appliquera à tous.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstentions

Adopte le Procès Verbal du Conseil Municipal du 25 novembre 2016.

François ROPERHE prend place.

MODIFICATIONS DES HORAIRES DE L'ÉCOLE PUBLIQUE ET DES TAP

Le Maire présente la demande de l'école publique sur la modification des horaires pour la rentrée 2017-2018 :

- Mardi (comme précédemment) : 15:00 -16:30

- Vendredi (et non plus jeudi) : 15:00 -16:30.

Ceci impactera les rythmes scolaires.

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal émet un avis et que c'est l'Inspection Académique qui décide. Le Maire informe les conseillers qu'il a rencontré la directrice de l'école St Tudy qui a dit qu'elle s'adapterait.

Victor DA SILVA demande si les parents amèneront les enfants aux activités des TAP le vendredi ?

Brigitte GAMBINI est sceptique.

Le Maire lève la séance pour écouter l'intervention d'un parent d'élève.

Le Maire rouvre la séance et propose:

- de voter la proposition de l'école publique
- de demander à l'inspecteur de faire une réunion pour trouver une solution commune.

Martine Baron demande pourquoi le Comité de Pilotage ne s'est pas réuni avant le Conseil municipal.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 17 voix pour, 0 contre, 2 abstentions

Donne un avis Favorable à la nouvelle organisation des horaires de l'école publique.

INVESTISSEMENT

Le Maire indique que selon l'article L1612 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Les dépenses d'investissement nécessaires au bon fonctionnement des services et à la préparation des opérations d'investissement et programmes de travaux sont les suivantes : les crédits restant sur l'opération « bâtiments communaux » permettent de couvrir les études lancées et à venir concernant la préparation et la programmation des travaux à la salle des fêtes, la mairie, la cantine, le complexe sportif. Les études thermique et acoustique vont être menées prochainement.

Victor DA SILVA demande de reprendre l'étude de voirie faite en 2011.

Le Maire dit que cette étude avait été faite par une entreprise qui fait les routes et il se pose la question de son indépendance.

Gilles LE MENACH dit qu'une piste cyclable sera prévue entre Inter marché et Locmaria et Kerohet et les plages.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 18 voix pour, 0 contre, 1 abstention

Autorise le Maire à ordonner les dépenses d'Investissement.

GROUPEMENT INFORMATIQUE

Le Maire indique, Lorient agglomération propose à la commune et au C.C.A.S. de rejoindre des groupements de commande dans divers domaines. Cela permet, sans frais, de bénéficier de l'expertise technique de Lorient agglomération pour le choix des fournitures, et de prix avantageux du fait du poids de la commande.

Il est proposé en ce début d'année un groupement de commande en équipement informatique. Il n'y a pas d'engagement sur le montant, le marché débouchera sur un catalogue de prix.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstentions

Décide d'adhérer au groupement informatique.

ECOMUSÉE

Le Maire présente d'une part une délibération large relative à une demande générale "de crédits à la DRAC pour les opérations menées par le musée" est recommandée par la DRAC pour que les dossiers puissent être déposés au plus tôt.

D'autre part, une délibération spécifique pour la sollicitation de financements auprès de la DRAC et de l'Institut du Centenaire

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstentions
décide d'approuver le projet d'exposition temporaire,
de solliciter les financements.

RÉSERVE PARLEMENTAIRE

Le Maire présente : le dossier de Réserve parlementaire qui doit être déposé au plus tôt cette année. Comme habituellement, il doit porter sur des investissements liés à l'enfance et à la jeunesse.

Il est proposé d'inscrire les travaux de réfection des toitures du complexe sportif (grande salle et selon le montant, toit des sanitaires déjà financé à 27 % par la DETR 2016). Ce complexe sportif est dédié en grande partie aux activités de l'accueil de loisirs municipal, de la maison des jeunes, des écoles et des collèges.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstentions

Décide :

- d'approuver le projet de rénovation de la toiture du complexe sportif
- de solliciter les financements : 14 580 € pour la DETR et 13 000 € pour la Réserve Parlementaire.

DETR 2017 : MAISON DE SANTÉ / TRAVAUX DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Le Maire présente : comme chaque année, deux dossiers peuvent être déposés aux financements de la DETR 2017.

Le premier dossier est celui de la Maison de santé. Une ligne spécifique de financement est prévu pour ces dossiers :

ETAT	FNADT – Zone Fragile	100 000 €
ETAT	DETR	250 000 €
ETAT	CPER – Volet Territorial FNADT	100 000 €
REGION	Contrat de partenariat - AIP	100 000 €
REGION	Contrat de Partenariat – Pays de Lorient	150 000 €

Le deuxième dossier présenté est celui des travaux dans les bâtiments communaux, dans la continuité des dossiers présentés les années précédentes, pour les économies d'énergie des bâtiments communaux.

MAISON DE SANTÉ

Le Maire dit que le dossier Maison de santé sera présenté dans son avant-projet, pour approbation de celui-ci, et de son plan de financement prévisionnel, et autorisation du maire pour toute démarche administrative et signature des actes et décisions nécessaires à la bonne réalisation du projet.

Il précise que les loyers avoisineront les 160 à 200 € pour 40m² par mois.

Le Maire précise que le permis sera déposé dans le mois à venir et que les travaux devraient démarrer à l'automne 2017.

Martine BARON demande le nombre de logements prévus au dessus de la Maison de santé.

Le Maire dit que 11 logements sont prévus dont 2 réservés à la maison de santé et qui permettront de loger des infirmières, des médecins, ...

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstentions
Décide d'approuver les plans de financements.

OFFICE DE TOURISME

Marie-Françoise Roger dit que des échanges sont en cours pour convenir du montage juridique le mieux adapté au projet Ty Canot afin que le projet soit réalisé au plus tôt, pour une fin de réalisation visée au 1^{er} semestre 2018.

Le projet dépend beaucoup des contraintes de Lorient agglomération, et la commune ne peut malheureusement pas démarrer le projet seule. La délibération portera :

- sur une autorisation du maire à passer convention de commande ou convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Lorient agglomération
- sur une autorisation du maire à prendre les mesures, les décisions et signer les actes nécessaires aux démarches administratives relatives au projet, comme le Code des ports et les autorisations Droits des sols, outre les marchés d'études et maîtrise d'oeuvre pour lequel le Maire a déjà délégation (marché adapté).

Le plan de financement prévisionnel sera également présenté mais il sera revu après les études de maîtrise d'oeuvre.

Marie Françoise ROGER rappelle que ce projet sera présenté au titre du contrat d'attractivité touristique.

Martine BARON demande si un accord a été trouvé sur l'affectation des locaux.

Le Maire dit que tous les offices de tourisme sont aménagés de façon uniforme.

Martine BARON dit qu'elle s'est rendue à Larmor-Plage et que tout n'est pas mauvais pour les usagers, dans l'aménagement et surtout en matière de numérique.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstentions
Autorise le Maire à convenir du mode de travail et du montage juridique le plus adéquat.

ECLAIRAGE PUBLIC ECLAIRAGE PUBLIC : OPÉRATION LED - CONVENTION SDEM

Le Maire rappelle que lors de ses séances de juillet et septembre 2016, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement à la sollicitation des financements Territoires à Energie Positive et Croissance Verte pour le remplacement des lampadaires de la commune par des LED, visant des économies d'énergie et financières.

Le SDEM a terminé les études préparatoires et à la demande de l'équipe municipale, propose deux conventions, l'une sur le programme financé par le fonds TEPCV et l'autre, complémentaire, financée de façon usuelle par le SDEM et la commune. Cela permettrait de remplacer la quasi-totalité de l'éclairage public par des LED. Cela concerne le changement de 300 becs. Ces lampadaires seront modulables en intensité lumineuse, préservant également l'environnement autant que les finances communales.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstentions
Décide :
- d'approuver le programme
- de solliciter les financements

PHARE DES CHATS

Jacques BIHAN présente le projet mené par le Conservatoire du Littoral qui avance. L'usage est que la

commune soit porteuse du projet à partir de la phase PRO, c'est-à-dire pour ce qui concerne la réalisation des travaux. Une convention vient répartir les rôles et les portages financiers.

Le plan de financement prévisionnel sera également présenté ; il est appelé à évoluer en fonction des études de maîtrise d'oeuvre.

Marie-Françoise ROGER rappelle que ce projet sera présenté au titre du contrat d'attractivité touristique. Les travaux sont annoncés pour 2018 et le gîte pourra accueillir 4 personnes.

Victor DA SILVA demande pourquoi l'appenti sera détruit ?

Gilles LE MENACH dit que ce bâtiment n'a pas d'intérêt hormis pour les pierres qui seront réutilisées pour la réalisation d'un abri à vélo.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstentions

Décide d'approuver le projet.

CAUE

Le Maire présente la proposition d'adhésion au CAUE du Morbihan pour la durée du mandat. Le maire rappelle que les missions du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement ont évolué. Dans le cadre du Contrat d'attractivité touristique, le Département propose que le CAUE intervienne gratuitement pour des études préalables à des projets inscrits dans ce contrat.

La condition est bien évidemment que la commune adhère au CAUE 56, ce qui représente un coût de 0,33 €x 2247 habitants (population INSEE hors population comptée à part) = 741,51 € pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstentions

Décide d'approuver l'adhésion.

VENTE CONSORTS ANNEROSE

Le Maire rappelle que le conseil municipal avait en 1983 et 2003 accepté la cession de maisons en location-accession à Mme Bonnet, d'une part, et à Mme Annerose d'autre part. Mais Mme Annerose n'a jamais payé les frais d'acte, qui est donc resté en suspens chez le notaire.

Aujourd'hui les Consorts Annerose sont prêts à régulariser cette vente afin de vendre la maison à un tiers.

Le contrôle de légalité a été interrogé et a rendu la réponse suivante : « La délibération de 2003, qui avait approuvé la vente à Monsieur et Madame Annerose est toujours valable puisque, comme vous l'indiquez, elle n'a pas été rapportée. En conséquence, si, sur le plan du droit successoral, le notaire ne voit pas matière à litige, il n'y a pas d'obstacle à la signature d'un acte de vente entre Mme Annerose, héritière des acheteurs concernés dans la délibération précitée, et la mairie. » Dès lors, une délibération n'est pas nécessaire.

Cependant le Maire souhaite informer le conseil municipal de ce qu'il a transmis, à la demande de Maître Le Strat et sur la rédaction propre de celle-ci, mandat de procuration appuyé sur les délibérations de 1983 et 2003 à Maître Le Strat afin de ne pas bloquer la vente, dont la signature était prévue au 4 février.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstentions

Confirme et prend acte.

ACQUISITION TERRAINS PORT TUDY ET TARIFS STATIONNEMENT

Le Maire présente la vente par SCI PORT TUDY (Cts LANCO) des parcelles AD 158-159-304-374. Le Maire dit qu'une servitude a été convenue entre la commune et les Consorts Lanco afin de permettre à ceux-ci d'accéder à la partie du terrain (parcelle AD 375 en falaise) non acquis par la commune.

La notaire demande une délibération actant cette servitude, ainsi que la validation par le conseil municipal que la parcelle AD 305, qui n'est pas propriété des Consorts Lanco, n'est pas concernée par la vente Commune / Consorts Lanco.

Vente AD 193

Le Maire dit que la notaire réclame également la délibération entérinant l'accord entre la commune et la SCI JJ Brima. La précédente délibération faisait état de Consorts Puillon et non de SCI. Les termes de l'accord sont inchangés, la SCI cède gracieusement une partie de son terrain concerné d'ores et déjà par l'utilisation publique. Des servitudes d'accès sont également à entériner.

Victor DA SILVA demande quand les travaux seront-ils finis ?

Gilles LE MENACH dit que ceux-ci ont pris un peu de retard du fait des conditions météorologiques. Les enrobés (2x 300 tonnes) devaient être faits à la fin du mois.

Le Maire présente les propositions tarifs.

Journée	Gratuit
7 jours	Gratuit
À compter de 8 jours consécutifs, la semaine	10 €
Le mois	36 €
Pour 12 mois consécutifs	360 €

Victor DA SILVA demande qui va gérer cela ?

Le Maire dit que cela sera confié au Policier Municipal.

Victor DA SILVA demande où on en est au sujet du parking de Lorient ?

Le Maire dit que Mr LAYEC demande 10 places pour les groisillons mais cela ne sera pas suffisant. Plusieurs réunions ont eu lieu à la sous-préfecture mais aucune solution n'a été trouvée sur les parkings aux alentours ce qui est dommage.

Le Maire rappelle que Groix est la seule île où l'embarcadère est aussi près du parking.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstentions

Décide d'appliquer les tarifs présentés.

Vente terrains Locmaria et Kerlobihan

Le Maire présente la vente qui concerne deux parcelles qui font l'objet d'une demande d'acquisition de la part de riverains de ces parcelles, l'une à Locmaria (parcelle des anciennes toilettes publiques 627), et Kerlobihan (parcelle de délaissé proche de la voie ZN380). Le Maire dit que des estimations ont été demandées auprès de France Domaine

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstentions

confirme les termes des accords et autorise le Maire à signer les actes afférents.

QUESTIONS DIVERSES PRÉSENTÉES PAR LES ÉLUS DE L'OPPOSITION

EHPAD

Question de l'opposition : « Lors de la dernière réunion du CCAS, nous avons débattu sur le devenir de l'Ehpad de Créhal ; plusieurs possibilités ont été proposées, notamment :

- Logements pour les personnels saisonniers,
- Logement d'urgence,
- Etude confiée à Yves Paul Davigo,

Par ailleurs, un projet pour développer un service de formation numérique destinée à l'ensemble de la population, vous a été présenté par leurs représentants.

L'établissement de l'Ehpad, offre un volume intéressant (chambres individuelles, salles collectives, cuisine et surtout normes de sécurité adéquates pour satisfaire l'ensemble de ces projets et répondre aux besoins de la population.

N'ayant pas eu d'autres réunions de CCAS avant ce conseil, nous vous demandons quelles orientations la municipalité de Groix va développer pour satisfaire tous ces besoins et prestations à développer pour l'ensemble de la population. »

Le Maire dit qu'il a rencontré BSH avec Loïc GARNIEL en décembre et a fait part de l'intérêt de la commune à récupérer le bâtiment. BSH donnera une réponse dans 2 à 3 mois.

Le Maire précise qu'il ne sera pas fait comme à Port Lay où tout le monde a les clés ; une vraie réflexion sera menée avec les élus et les associations sur la gestion. Il envisage d'y mettre un gestionnaire pour faire de la conciergerie.

SERVICE FUNÉRAIRE

Question de l'opposition : « Dans vos propositions de campagne municipale, vous disiez rétablir le service funéraire municipal : « afin de réduire la charge financière des familles et conformément aux soins exprimés par les Groisillons le service funéraire municipal sera rétabli. Chacun pourra garder le prestataire (public ou privé), comme la loi le précise. » Au-delà des surcoûts, les délais d'enterrement qu'ont subit certaines familles pour enterrer leurs défunts, sont inacceptables. Quelles sont les avancées de la commune par rapport au service funéraire municipal pour que de telles situations ne se reproduisent pas ? »

Le Maire rappelle que c'est l'ancienne équipe municipale qui a arrêté le service funéraire sans que l'on en connaisse les raisons.

Aujourd'hui le Maire dit que c'est compliqué de remettre en place ce service car le véhicule a été vendu à un particulier et qu'il va falloir en racheter un d'occasion. Les textes applicables aujourd'hui sont également plus durs.

Victor DA SILVA souhaite faire un clin d'oeil aux anciens qui ont intégré le nouvel EHPAD aujourd'hui.

Martine BARON redit qu'il n'y a pas de réunions économie- tourisme. Elle demande où en est le comité de pilotage pour Port Lay ?

Le Maire dit que c'est aux associations de se réunir en réunion de Copilotage et qu'il les recevra ensuite.

Le Maire informe les conseillers qu'un rectificatif sur les analyses d'eau sera fait.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, le Maire lève la séance : 19h35

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.